Michel Vialay

Madame, Monsieur,

Les 11 et 18 juin prochains vous choisirez votre Député. Le député vote la loi, dans le cadre d'un mandat national. Il est aussi, surtout, **votre représentant** et doit donc pouvoir voter ou proposer des lois qui vont dans le sens de vos intérêts, et prennent en compte les réalités de votre vie quotidienne. Par définition, la loi est aussi d'intérêt local.
Et qui mieux qu'un Maire peut bien connaître et bien comprendre les intérêts de ses concitoyens ?
C'est pourquoi je suis candidat.
À l'Assemblée, je voterai en dehors de toute consigne politique. Je ne suis ni pour ni contre le Président Macron, je suis pour la France et le bien-être des français et des habitants du Mantois. Je ne vous demande pas un chèque en blanc, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document. Je suis fier de l'affirmer : mes propositions sont celles qui **permettront à notre territoire de continuer à se redresser**.
La France n'a plus les moyens des fausses querelles, il faut une opposition constructive pour s'assurer que les promesses du printemps ne seront pas les désillusions de l'automne.
Si le gouvernement d'Edouard Philippe agit bien, je le soutiendrai, s'il agit mal, je le censurerai.

Michel Vialay
Maire de Mantes-la-Jolie

Par mon métier dans le social et l'éducatif, par mon engagement associatif, par mon mandat de maire adjoint dans un village, **j'ai toujours privilégié l'humain** sur toute considération politicienne ou ambition personnelle.
Je suis candidat au côté de Michel VIALAY pour être à votre service et représenter efficacement vos intérêts.

Philippe Pascal
1er adjoint au Maire de Brueil-en-Vexin

Après 5 années désastreuses pour notre pays, une colère existe et elle est légitime. Seuls des élus de proximité peuvent y répondre, dès lors qu'ils ont la confiance des acteurs et décideurs locaux. Le Président du Sénat, Gérard LARCHER, la Présidente de la Région Île-de-France, Valérie PECRESSE, le Président du Conseil Départemental des Yvelines, Pierre BEDIER, et le Président de la Communauté Urbaine GPS&O, Philippe TAUTOU, m'ont assuré de leur soutien.

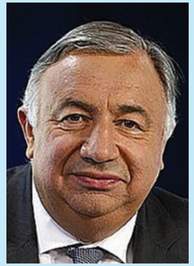

Vu, les candidats - LR Print - SIRET 79893015000011

Rejoignez le comité de soutien de Michel Vialay

❑ **Je souhaite rejoindre le comité de soutien de Michel VIALAY pour les élections législatives**
❑ **Je souhaite recevoir les informations sur la campagne**
❑ **Je souhaite faire un don :**

Nom, prénom : ..... Âge : ..... Profession : .....
Adresse : .....
Adresse mail : ..... Téléphone : .....

Merci d'adresser un chèque libellé à l'ordre de « Henri Philippe, Mandataire financier de Michel Vialay » pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 dans la 8e circonscription des Yvelines. Conformément aux articles L52-8 et L52-9 du code électoral, un reçu fiscal vous permettra de bénéficier d'une déduction de 66 % de ce don sur le montant de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Merci de renvoyer ce coupon à : Henri Philippe, Mandataire financier - 6 bis rue Guillochée - 78440 Gargenville

Conformément à l'article 52-9 du code électoral, Henri Philippe, Mandataire financier de Michel Vialay pour la campagne électorale de l'élection législative des 11 et 18 juin 2017 pour la 8e circonscription des Yvelines - 6 bis rue Guillochée - 78440 Gargenville est seul habilité à recueillir des dons, dans les limites précisées à l'article 52-8 du même code : « Art. L52-8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 €. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 € consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits aux candidats ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 €, en application de l'article L52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. »

8e CIRCONSCRIPTION DES YVELINES

Michel Vialay

Maire de Mantes-la-Jolie

Le Mantois en action

www.michelvialay2017.fr

les Républicains udi EPY

1 Pour le développement économique et l'emploi dans le Mantois

☑ **Oui** à la baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu, à la baisse des charges, et à la défiscalisation des heures supplémentaires.

☒ **Non** à la hausse de la CSG qui va amputer le pouvoir d'achat des retraités, diminuer leur consommation et donc mettre en difficulté l'emploi en France.

☑ **Oui** à l'aménagement des zones prioritaires autour des gares du RER Eole pour développer l'emploi dans les services.

☒ **Non** à la fermeture des usines comme Dunlopillo, non soutenue par le Ministre de l'économie Macron qui préfère la *« high tech »* parisienne à l'emploi ouvrier dans les banlieues.

2 Pour notre sécurité au quotidien

☑ **Oui** à l'augmentation des moyens et des effectifs de protection des français (Police, Gendarmerie, Armée) ainsi qu'à ceux de la justice, de la médiation et de la prévention.

☒ **Non** au laxisme en particulier sur les fichés S qui sont le terreau du terrorisme.

☑ **Oui** à l'aide publique aux communes et intercommunalités qui se dotent des moyens humains et matériels pour protéger leurs habitants.

☒ **Non** au vote de lois nouvelles censées régler les problèmes et qui ne sont jamais appliquées parce que faites sans concertation avec les responsables qui connaissent le terrain : élus locaux, fonctionnaires d'État ou municipaux.

3 Pour la qualité de vie dans nos villes et nos campagnes

☑ **Oui** à la relance de la restructuration urbaine dans les quartiers d'habitat social.

☒ **Non** à l'oubli des territoires ruraux pour lesquels il faut créer une Agence Nationale de Revitalisation de la Ruralité sur le modèle de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain.

☑ **Oui** à l'achèvement des rénovations du Val Fourré, des quartiers de Mantes la ville et de Limay ; au lancement des réhabilitations à Gassicourt et d'un plan de protection du commerce de centre-ville.

☒ **Non** aux carrières dans le Vexin qui sont une attaque insupportable de notre patrimoine paysager et de nos ressources en eau.

4 Pour redonner toutes ses chances à notre jeunesse

☑ **Oui** au développement massif de l'apprentissage et de l'alternance en exonérant totalement de charges sociales ces dispositifs.

☒ **Non** à la démagogie des décisions centralisées inapplicables du ministère de l'éducation qui veut par magie doubler le nombre de classes de CE1 dès la rentrée de septembre ce qui signifie le retour des préfabriqués dans toutes les cours de récréation.

☑ **Oui** à la relance de l'université du Mantois par le retour des crédits d'État et à la création avec la région de filières de formation professionnelle adaptées au territoire et à ses entreprises.

☒ **Non** à la fin des aides ciblées aux jeunes brillants issus de milieu modeste qui ont besoin de bourses au mérite et de soutien à la réussite éducative.

5 Pour une morale publique qui nous respecte

☑ **Oui** au vote d'une loi de moralisation de la vie publique bien nécessaire quand on voit le déballage de la campagne présidentielle et les faux pas du 1er gouvernement Macron.

☒ **Non** à la proportionnelle qui rompt le lien direct entre l'électeur et l'élu en privilégiant le carriérisme partisan.

☑ **Oui** à l'interdiction des emplois familiaux et à la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Ces règles, je les ai toujours appliquées à moi-même, je continuerai.

☒ **Non** aux conflits d'intérêts qui minent notre vie publique en empêchant les élus de prendre les bonnes décisions. Un parlementaire doit être au-dessus des intérêts individuels et ne favoriser aucun intérêt privé, aucune communauté ou aucun culte en particulier.